



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 mars 2015 sur convocation du Conseil Municipal du 19 mars 2015.

Etaient Présents (28): Salvatore CASTIGLIONE, Cécile DEHOUCK, Christophe DEHOUCK, Robert PETIT, Chantal SAEGERMAN, Tonino RUNCO, Suzel JAWORSKI, Géry CATTIAU, Adjoints, Jean Pierre ABRAHAM, Vincenza CASTIGLIONE, Conseiller délégués, Marc BAUDRY, Hermeline BOUTELIER, Bernard CARON, Fabien DECLEVES David DHINAUT, Séverine DUFOUR, Magalie DUTRIEUX, Emile LAURANT, Jean Pierre SELVEZ, Marc STIEVENARD, Laurence SZYMONIAK, Cathy TYLEK, Nathalie VAN DE MAËLE, Marie Pierre VARLEZ, Julie WANTELLET, Franck STYBURSKI, Fabienne BENOIT, Pascal CHAVATTE.

Etaient Excusés (1): Gaëtane MAESZKIEWICZ (procuration à Magalie DUTRIEUX)

-APPEL DES PRESENTS-

Monsieur Marc STIEVENARD, Secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

-ORDRE DU JOUR-

Finances et Travaux

Point n°1 : Approbation du Compte Administratif 2014 du Budget Communal

Point n°2 : Approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Communal

Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le Budget Primitif 2015 de la Commune

Point n°4 : Vote du taux des Taxes Locales

Point n°5 : Approbation du Budget Primitif 2015

Point n°6 : Modification d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement travaux de la salle des fêtes d'Arenberg

Point n°7 : Vote des subventions aux Associations

Point n°8 : Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de la seconde phase de la salle des fêtes d'Arenberg

Affaires Sociales

Point n°9 : Vote de la subvention au CCAS

Point n°10 : Modification de la composition du Conseil d'administration du CCAS

Famille

Point n°11 : Aide au départ en séjours été

Point n°12 : Adhésion à Planète Sciences Nord Pas de Calais

Point n°13 : Participation communale au voyage de classe de l'école Saint Joseph

Point n°14 : Participation communale au voyage de classe de l'école du Bosquet et du Centre.

Urbanisme

Point n°15 : Délibération de principe : transfert partiel de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CAPH.

Point n°16 : demande d'estimation des domaines pour vente logements Prévert, PMI et ancienne salle de sports Matisse

Point n°17 : Projet rue Delory, dérogation d'utilisation de matériaux

Affaires Générales et personnel

Point n°18 : Mise à disposition de trois agents municipaux à la société la "Constellation du Valenciennois"

Point n°19 : Questions Diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 FEVRIER 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu de la séance du 5 février 2015.

FINANCES et TRAVAUX

Rapporteurs : Mr Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Mr Robert PETIT, 1er adjoint délégué aux Finances et aux Travaux

Point n°1 : Approbation du Compte Administratif 2014 du Budget Communal

Il s'agit des résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2014 (sommes dépensées et perçues en fonctionnement et en investissement).

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT de 2012 à 2014

Dépenses de Fonctionnement

Principaux Comptes	2012	2013	2014
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 430 039,87	1 473 711,69	1 337 505,19
012 CHARGES de PERSONNEL	2 030 513,90	2 193 525,73	2 409 024,44
014 ATTENUATION de PRODUITS		6 799,00	4 788,00
042 OPERATIONS d'ORDRE	125 082,75	76 339,70	130 296,99
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	575 236,67	599 082,59	606 424,31
66 CHARGES FINANCIERES	80 832,92	68 593,01	86 786,37
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 305,79	28 053,78	19 638,38
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000,00	15 000,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 270 011,90	4 461 105,50	4 604 463,68
TOTAL sans opérations d'ordre	4 144 929,15	4 384 765,80	4 474 166,69

Evolution sans opérations d'ordre des dépenses de fonctionnement :

De 2012 à 2013 : + 5,78 %

De 2013 à 2014 : + 2,04 %

Evolution moyenne par an : + 3,91 %

Recettes de Fonctionnement

Principaux Comptes	2012	2013	2014
013 ATTENUATION de CHARGES	82 534,40	95 778,81	57 896,92
042 OPERATIONS d'ORDRE	684,00	684,00	20 600,50
70 SERVICES ET VENTES DIVERSES	270 808,58	275 449,01	285 781,06
73 IMPOTS ET TAXES	2 239 206,86	2 292 694,87	2 349 317,90

74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 827 005,16	1 788 295,49	1 870 739,29
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	248 244,29	228 312,52	217 605,90
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	68 775,99	19 545,07	68 597,79
TOTAL RECETTES sans résultat de fonctionnement	4 737 259,28	4 700 759,77	4 870 539,36
TOTAL sans opérations d'ordre et sans produits exceptionnels	4 667 799,29	4 680 530,70	4 781 341,07

Evolution sans opérations d'ordre et de produits exceptionnels des recettes de fonctionnement :

De 2012 à 2013 :	+	0,27 %
De 2013 à 2014 :	+	2,15 %
Evolution moyenne par an :	+	1,21 %

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2012 à 2014

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2012	2013	2014
Taxes locales d'Equipement	1 871,00	1,00	
Opérations patrimoniales		33 850,33	99 527,96
Opérations d'ordre	684,00	684,00	20 600,50
Immeubles	31 915,28	70 623,73	103 734,54
Travaux de bâtiments	51 146,98	178 047,02	283 198,50
Subventions d'investissement		218 303,58	24 255,95
Travaux voies et réseaux	1 486 362,50	571 520,65	278 426,71
Emprunts et dettes	221 945,07	196 997,42	192 176,44
Autres programmes (église St Vaast,...)	15 165,28	2 382 369,99	72 242,76
Immobilisations incorporelles		9 372,26	32 113,84
Immobilisations corporelles	53 449,44	31 026,32	81 016,43
Opérations pour Compte de Tiers		37 235,07	
TOTAL	1 862 539,55	3 730 031,37	1 187 293,63
Total dépenses d'investissement hors opérations patrimoniales et opérations d'ordre	1 861 855,55	3 695 497,04	1 067 165,17

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2012 à 2014

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2012	2013	2014
Dotations, fonds divers	639 381,80	532 268,15	689 763,91
Opérations Patrimoniales		33 850,33	99 527,96
Opérations d'Ordre	125 082,75	76 339,70	130 296,99
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	0,00	36 158,67	0,00
Subventions d'investissement	522 600,50	333 532,65	234 617,75
Emprunts et dettes assimilées	584,00	601 700,00	4 276,00
Opération pour compte de tiers		37 235,07	
TOTAL	1 287 649,05	1 651 084,57	1 158 482,61
Total recettes d'investissement hors opérations patrimoniales et opérations d'ordre	1 162 566,30	1 540 894,54	928 657,66

Questions/Opposition : Mr PETIT rappelle les éléments constitutifs du Compte Administratif, joints en annexe à la Note de Synthèse communiquée aux élus avant le Conseil Municipal.

Mr PETIT rappelle l'importance de terminer l'année budgétaire en excédent, qui permet de couvrir à minima le remboursement des emprunts de la collectivité, et surtout de financer les investissements à venir. Mr PETIT ajoute qu'un seul emprunt a été réalisé depuis 2008, il s'agit de l'emprunt de 600 000€ réalisé en 2013 pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation de la rue Jules Guesde.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert PETIT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. Salvatore CASTIGLIONE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Le Maire ayant quitté la séance à cette fin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et une abstention.

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif 2014;

2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) vote et arrête les résultats définitifs de l'exercice.

Point n°2: Approbation du Compte de Gestion 2014 du Budget Communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121.31, L2313.1 et 2;

M. Robert PETIT informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur en poste et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Général de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif municipal et le Compte de Gestion du Receveur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget général de la commune pour le même exercice.

-CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n° 3: Affectation des résultats de l'exercice 2014 pour le Budget Primitif 2015 de la Commune.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

1) Détermination du résultat à affecter

Dépenses de fonctionnement 2014	4 604 463,68 €
Recettes	<u>4 870 539,36 €</u>
Excédent de fonctionnement	266 075,68 €
Résultat fonctionnement antérieur reporté	<u>303 582,65 €</u>
Résultat à affecter (A)	569 658,33 €

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses investissement 2014	1 187 293,63 €
Recettes investissement 2014	<u>1 158 482,61 €</u>
Déficit d'investissement 2014	- 28 811,02 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	<u>560 562,44 €</u>
Résultat d'investissement cumulé excédent (B)	531 751,42 €

3) Reste à réaliser au 31/12/2014

Dépenses d'investissement (C)	659 465,54 €
Recettes d'investissement	102 099,50 €

CONSTATE les résultats 2014 au 31/12/2014, à savoir :

1) un excédent d'investissement de	531 751,42 €
2) un excédent de fonctionnement de	569 658,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour et une abstention

- **DECIDE l'affectation des résultats pour le budget primitif 2015 et l'inscription :**

<i>Au 002 (Report en recettes de fonctionnement)</i>	<i>369 658,33 €</i>
<i>Au 001 (Report en recettes d'investissement)</i>	<i>531 751,42 €</i>
<i>Au 1068 (affectation en investissement)</i>	<i>200 000,00 €</i>

- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération**

Point n° 4: Vote du taux des Taxes Locales

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2015 les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Ce maintien est possible grâce aux bons résultats budgétaires 2014 et à une politique fiscale redevenue dynamique (taux de niveau faible avant 2009 par rapport aux moyennes départementales et régionales).

Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur un maintien des taux des taxes locales comme suit :

	Taux 2014	Proposition de Taux 2015
Taxe d'habitation	16,42%	16,42%
Taxe sur le foncier bâti	21,35%	21,35%
Taxe sur le foncier non bâti	87,35%	87,35%

Questions/Opposition : Monsieur le Maire informe les élus qu'une simulation a été faite lors de la dernière commission des finances avec une augmentation d'un point pour chacune des trois taxes. La recette pour la commune aurait été de 69 000€ environ dans cette hypothèse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de maintenir les taux des taxes locales telles qu'exposées ci-dessus,**

- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération**

Point n°5: Approbation du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire présente le détail des Sections de Fonctionnement et d'Investissement proposé pour le Budget Primitif 2015;

Dépenses de Fonctionnement

Compte	2013 Réalisé	2014		2015
		B.P.	Réalisé	Propositions
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 473 711,69	1 530 055,00	1 337 505,19	1 426 222,92
60 Achats et variations de stocks	656 934,73	654 250,00	539 336,98	609 250,00
61 Services extérieurs	583 431,58	626 800,00	570 555,57	572 144,00

62 Autres services extérieurs	210 824,49	225 405,00	207 790,76	221 978,92
63 impôts, taxes et versements	22 520,89	23 600,00	19 821,88	22 850,00
012 CHARGES de PERSONNEL	2 193 525,73	2 320 000,00	2 409 024,44	2 500 000,00
014 ATTENUATION de PRODUITS	6 799,00		4 788,00	5 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES		217 496,85		27 037,00
042 OPER ORDRE TRANSF ENTRE SECT	76 339,70	75 917,00	130 296,99	90 827,00
67 Charges exceptionnelles	4 141,00		54 380,00	
68 dotations aux amortissement et provisions	72 198,70	75 917,00	75 916,99	90 827,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	599 082,59	679 400,00	606 424,31	670 600,00
66 CHARGES FINANCIERES	68 593,01	90 236,80	86 786,37	88 313,41
66111 intérêts des emprunts et dettes	76 660,02	92 959,00	89 508,57	93 144,65
66112 intérêts rattachés des ICNE	-8 067,01	- 2 722,20	- 2 722,20	-4 831,24€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 053,78	22 500,00	19 638,38	23 650,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	15 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL	4 461 105,50	4 945 605,65	4 604 463,68	4 841 650,33

Recettes de Fonctionnement

Compte	2013 Réalisé	2014		2015
		B.P.	Réalisé	Propositions
002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	345 632,02	303 582,65	303 582,65	369 658,33
013 ATTENUATION de CHARGES	95 778,81	95 000,00	57 896,92	42 950,00
64 charges de personnel	95 778,81	95 000,00	57 896,92	42 950,00
042 OPER ORDRE TRANSF ENTRE SECT	684,00	20 684,00	20 600,50	30 684,00
72 travaux en régie		20 000,00	19 916,50	30 000,00
77 produits exceptionnels	684,00	684,00	684,00	684,00
70 SERVICES ET VENTES DIVERSES	275 449,01	265 739,00	285 781,06	262 768,00
70 produits des services	275 449,01	265 739,00	285 781,06	262 768,00
73 IMPOTS ET TAXES	2 292 694,87	2 286 750,00	2 349 317,90	2 289 786,00
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 788 295,49	1744 646,00	1 870 739,29	1 681 154,00
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	228 312,52	214 204,00	217 605,90	149 650,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 545,07	15 000,00	68 597,79	15 000,00
TOTAL	5 046 391,79	4 945 605,65	5 174 122,01	4 841 650,33

SECTION d'INVESTISSEMENT

Exercice 2015

Prévisions destinées au vote du Budget Primitif le 26 mars 2015

Nature de la dépense	Projets dépenses 2015	Recettes (extérieures)	
		FCTVA	90 000,00 €
		Amortissements	90 826,83 €
		Taxes d'urbanisme	12 000,00 €
Emprunts et dettes	169 130,61 €	Emprunts et dettes	3 002 000,00 €
Capital des emprunts à rembourser	167 130,61 €		
Cautions de logements	2 000,00 €	Cautions de logements	2 000,00 €
		Emprunt	3 000 000,00 €
Eglise St VAAST	329 524,26 €	Eglise St VAAST	38 404,60€
Reversement CAPH	40 000,00 €	Subventions parlementaires	27 844,00 €*
Extincteurs	1 790,70 €*	Subvention DRAC pour mobilier et études	10 560,60 €
Frais annexes	287 733,56 €		
TRAVAUX de VOIRIE	934 228,79 €	TRAVAUX de VOIRIE	69 272,42 €
Actualisation participation SIDEGAV Enfouissement réseaux rue Jules Guesde	8 856,07 €	SIDEGAV R2	14 733,24 €
Embellissement de la rue J.Guesde et opération sécuritaire	56 453,32 €*	Reserve parlementaire	20 000,00€
	638 215,58 €		
Avenant embellissement Jules Guesde	76 581,82 €	Amende de police sur feux intelligents	5 000,00 €
		Noréade participation ouvrages rue Jules Guesde	9 539,18 €
		Noréade convention pour reprise réseau	20 000,00 €
Plan lumière	55 000,00 €		
Participation aux extensions de réseau ERDF nouveaux logements privés	35 000,00 €		
Fourniture et pose clôtures	49 122,00 €		-
Parvis Eglise Ste Barbe	15 000,00 €		-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	159 283,62 €	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 024,00 €
Etude cadre de Vie	3 235,72€*	CG 59 (F.D.A.N.)	20 024,00 €
Etude HQE	39 957,90€*	CG 59 (F.D.A.N.)	1 000,00 €
Etude patrimoine Minier (y compris solidité église Ste Barbe)	50 000,00 €		
Etude PLU	20 000,00 €		-
Dépôt du nom de domaine « Arenberg et trouée d'Arenberg »	3 570,00 €		
Logiciel cimetière	2 520,00 €		

Etude accessibilité	40 000,00 €		
TRAVAUX de BATIMENTS	3 517 974,81 €	TRAVAUX de BATIMENTS	1 153 000,00€
Salle des fêtes d'Arenberg	551 275,22 €*	Réserves parlementaires	1 000,00 €* 31 000,00 €
		DETR	59 997,00 €* 190 003,00 €
	2 343 570,00 €	Fonds de concours CAPH pour salle des fêtes	300 000,00 €
		DRAC	500 000,00 €
		Fondation du Patrimoine	70 000,00 €
Réhabilitation et extension, études, diag, levées topo et coupes du bâtiment, frais de publicité et concours école du Bosquet	30 000,00 €		
Portes chaufferies salle des sports P Durot et J.Prévert	15 000,00 €		
Portes salle de Sports P.Durot	5 000,00 €		
Contrôle d'accès P de Pierre et P.Durot	3 000,00 €		
Salle de sports P.Durot	285 129,59 €		
Entrée stade Cachera	20 000,00 €		
Réparation plancher, portes dans les gîtes	50 000,00 €	Réserve Parlementaire	1 000,00 €
Toitures terrasses bâtiments communaux (marché)	150 000,00 €		
Travaux de réfection ancien LEP	10 000,00 €		
Diagnostic humidité infiltration Eglise Ste Barbe	5 000,00 €		
Plan énergie dont Eglise Ste Barbe	50 000,00 €		
IMMEUBLES	80 220,00 €	IMMEUBLES	200 000,00 €
Terrain rue Platon	30 220,00 €	Ventes parcelles et immeubles	200 000,00 €
Acquisitions diverses	50 000,00 €		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 491,68 €	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 258,50 €
Colombarium	4 695,00 €* 4 705,00 €		
Mobilier Ecoles	2 057,68 €* 6 000,00 €		
Bac de rétention	5 000,00 €		
Illuminations	6 000,00 €		
Panneaux d'affichage pour délibérations et arrêtés	2 000,00 €		
Armoire Salle du Conseil	350,00 €		
Mobilier pour services	1 000,00 €		
Matériel Informatique	4 000,00 €		

Informatisation bibliothèque	2 000,00 €		
Plaques de rues	2 000,00 €		
Classe mobile (J.Prévert)	15 000,00 €		
Matériel, machines à coudre, mobilier pour médiathèque	2 500,00 €		
Matériel divers, frigo, chariot pour tables, desserte à roulette, abris minute pour salles de réception et manifestations	5 000,00 €		
Pares ballons	4 000,00 €		
Tables et chaises pour salles	3 000,00 €		
Auto Laveuse pour salles de sports	5 500,00 €		
Poutre gymnastique	3 000,00 €		
Barrières	1 000,00 €		
Vélos poubelles	4 000,00 €		
Taille haie	600,00 €		
2 Tondeuses thermiques	3 098,00 €		
Tondeuse rider	10 560,00 €		
Petites poubelles en acier et cendriers	3 000,00 €		
Moule métallique entrée de ville	558,00 €		
2 débroussailleuses thermiques	1 480,00 €		
Buse pour frayère	3 000,00 €		
Tables extérieures en bois brut pour Etangs	1 000,00 €		
Aménagement berges pour Etangs	10 000,00 €	Région	12 054,50 €*
		Agence de l'eau	1 204,00 €
Automatisation ouverture/ Fermeture cimetières	5 000,00 €		
Electroménagers pour gîtes	10 000,00 €		
Véhicules	12 000,00 €		
Acquisitions diverses	57 388,00 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	684,00 €		- €
Travaux en régies	30 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	5 421 537,77 €		- €
TOTAL recettes extérieures			4 689 786,35 €
Excédent 2014 reporté (résultat de l'exercice antérieur)			531 751,42 €
Excédent de fonctionnement affecté en investissement			200 000,00 €
TOTAL RECETTES			5 421 537,77 €

* Engagé en 2014, payé en 2015

Questions/Opposition : Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit du premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il se décompose de la manière suivante :

- Une section de Fonctionnement et une section d'investissement

-Les dépenses et les recettes en fonctionnement doivent s'équilibrer et il en est de même pour la section d'investissement.

Un budget prévisionnel donc qui s'élève cette année à 4 841 650.33€ un budget prévisionnel en baisse cette année par rapport à l'année dernière, pour mémoire il était de 494 5605.65€ et pour la section d'investissement un budget qui s'équilibre à hauteur de 5 421 537.77€

Mr le Maire ajoute qu'a été présenté lors de la dernière commission des finances le travail de réflexion sur l'optimisation des dépenses communales, qui sera réalisé par l'ensemble des services du mois de mars jusqu'au mois de novembre.

Mr le Maire laisse la parole à la Directrice Générale des Services, qui présente ce travail, qui sera réalisé effectivement sur une période de 6 à 8 mois, par les services Vivre Ensemble, Famille, Sports, Environnement, Urbanisme, Accueil, Etat Civil, Comptabilité, Ressources Humaines, CCAS, etc..

Ce travail sera réalisé en cinq grandes étapes. La première consiste en l'identification de tous les services et de toutes les actions proposées pour chaque service. La deuxième consiste en l'analyse financière de chaque action, avec les dépenses les recettes, le nombre de bénéficiaires, qui permettra de connaître le reste à charge communal et le coût par bénéficiaire. La troisième étape consistera en un travail important de réflexion, conjoint entre services et commissions, sur des propositions d'optimisation de chaque service, que ce soit en dépenses ou en recettes.

Mme VANDENBUNDER rappelle que ce travail est un travail avant tout préventif, il permettra de prendre les bonnes décisions si les finances communales et notamment les dotations de l'Etat et de la CAPH devaient encore se dégrader. Il ne s'agit pas de supprimer des services ou de proposer des services de moindre qualité, il s'agit vraiment de réinterroger nos pratiques et d'adapter ces derniers aux besoins actuels de la population. Ce travail permettra d'éviter justement des coupes franches dans les budgets et offre une réelle opportunité aux services et aux élus référents de promouvoir les actions qui leur semblent les plus importantes et de savoir comment proposer des alternatives le cas échéant. L'analyse financière permettra également de vérifier que les actions proposées sont adaptées, et révélera certainement un grand nombre de surprises.

Elle conclut en indiquant qu'il s'agit réellement d'un plan d'attaque « au cas où » et que les préconisations qui seront proposées en Conseil Municipal d'ici la fin de l'année n'auront pas vocation à rentrer en application, sauf si la situation financière l'exigeait.

Mr le Maire ajoute que la CAPH réfléchit également de son côté à la réduction de moitié de la dotation de solidarité. Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) risque également d'augmenter pour les communes dans les années à venir, l'instruction des autorisations d'urbanisme devient elle aussi payante en passant sous instruction CAPH.

La Commune continue son travail gigantesque de réduction du fonctionnement, sans vouloir systématiquement toucher aux taxes des ménages. Cela passe par la réduction de nos charges fixes, comme avec la mise en place du plan lumière, mais aussi avec les coûts de chauffage et d'énergie.

Mr le Maire rappelle que parallèlement les charges les plus importantes de la collectivité, les charges de personnel, continuent d'augmenter. Cette année le versement des indemnités de Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (somme versée aux agents dont les salaires augmentent moins vite qu'un montant de référence), la revalorisation des salaires des agents de catégorie C (52 agents sur 56 concernés par ce dispositif), et enfin l'augmentation sur plusieurs années des cotisations retraite, contribuent à cette augmentation générale des charges de personnel, malgré le non remplacement des agents partis en retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

accepte à l'unanimité de voter chapitre par chapitre le budget primitif

ET, par une abstention et vingt huit voix pour :

- APPROUVE la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2015 qui s'équilibre à 4 841 650,33€ en recettes et en dépenses ;

- APPROUVE la section d'Investissement du Budget Primitif 2015 qui s'équilibre à 5 421 537,77 € en recettes et en dépenses.

-CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n° 6: Modification d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement travaux de la salle des fêtes d'Arenberg

Lors de la construction du budget primitif de 2013, une APCP avait été créée en vue de la réalisation de travaux de la salle des fêtes d'Arenberg.

Cette procédure financière permet de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget primitif en n'inscrivant au budget que les sommes nécessaires au paiement des dépenses de l'année.

L'APCP n°001/2013, votée à compter de 2013 pour une durée de 3 ans (2013-2014-2015) en fonction du calendrier des travaux et selon la procédure de gestion pluri annuelle en AP/CP pour un montant de 3 456 188,61€ TTC, se ventilait de la manière suivante :

DEPENSES	H.T	T.T.C
Travaux	2 520 020,81 €	3 013 944,89 €
Maîtrise d'œuvre	143 269,00 €	171 349,72 €
Etudes/SPS/BC	25 000,00 €	29 900,00 €
Insertions	1 500,00 €	1 794,00 €
Aménagements extérieurs+ cuisine	200 000,00 €	239 200,00 €
TOTAL DEPENSES	2 889 789,81 €	3 456 188,61 €

L'échéancier des crédits de paiement prévu est :

2013	65 809,90 €
2014	814 075,63 €
2015	2 576 303,08 €
TOTAL AP DEPENSES (TTC)	3 456 188,61 €

Les travaux de la salle des fêtes ayant été décalés dans le temps, et le montant des travaux ayant été modifié avec l'attribution des différents lots, il convient de modifier l'APCP comme suit

2013	65 809,90 €
2014	262 800,41 €
2015	2 894 845,22 €
TOTAL AP DEPENSES (TTC)	3 223 455,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par une abstention et vingt huit voix pour APPROUVE la modification de l'APCP travaux de la salle des Fêtes d'Arenberg dans les conditions exposées ci dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n° 7: Vote des subventions aux Associations

Les propositions suivantes ont été formulées pour l'attribution de subventions aux organismes associatifs locaux.

Certaines subventions ont fait l'objet d'un réajustement en fonction de l'activité de l'association, ou de la part de financement communale par rapport au budget total.

Monsieur le Maire rappelle également que toutes ces associations ont du au préalable remplir et retourner en Mairie un dossier de demande de subvention indiquant la composition du bureau, les effectifs, le bilan comptable de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, et d'autres renseignements divers (compétitions, intervenants, manifestations, objectifs...).

Le vote se fait association par association, et il est demandé aux présidents et membres de bureaux des associations concernées de ne pas voter.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses ont été prévus au compte 6574 du budget primitif de l'exercice courant.

Questions/Opposition : Monsieur le Maire indique que seules 50 associations sur 54 sont concernées pour l'attribution de leur subvention car à ce jour et malgré les différentes relances de la Mairie, 4 clubs n'ont toujours pas remis leur dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire précise par ailleurs, qu'il a été demandé à la commission des sports ces derniers mois de travailler sur des critères pour l'octroi des subventions. Il laisse la parole à Christophe DEHOUCK pour qu'il dise quelques mots sur le travail de la commission.

Mr DEHOUCK explique qu'effectivement, la commission a travaillé sur cette thématique, et que si trouver des critères n'est pas forcément un problème, les mettre en application est beaucoup plus délicat. Les associations sont très différentes entre elles : où mettre des limites sur des critères comme le nombre d'adhérents, de Wallers ou non, le projet, la participation aux manifestations communales, aux TAP... et les mettre en place dès cette année aurait pris les associations par surprise sans qu'elles puissent éventuellement agir dessus. La commission a préféré attendre l'année prochaine pour les mettre en application et leur laisser le temps d'ajuster leur action. La Commission a donc préconisé de proposer des critères, de les présenter aux associations, pour une mise en application l'année suivante.

Par ailleurs, durant l'année 2014/2015, Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a du faire face à la mise en place des TAP dans les écoles, une mise en oeuvre gratuite pour les familles en 2014-2015, et qui le sera encore en 2015-2016.

Il précise qu'à l'image de ce qui s'est fait dans d'autres communes de notre territoire, la ville a souhaité que ses associations sportives, culturelles puissent venir apporter leur aide pour la mise en place de ces temps d'activités péri scolaire. Des temps qui étaient auparavant déjà pris en charge parfois par les associations le mercredi matin ou en fin de journée par exemple.

C'est aussi une opportunité pour les associations de faire découvrir l'activité de leur club aux enfants.

Lors des différents échanges intervenus avec les présidents de ces clubs, il leur a été annoncé le maintien de leur subvention si une aide était apportée par le club à ces temps dédiés aux enfants. Aujourd'hui, seules deux associations ont décidé d'épauler la commune dans ces TAP, les bourlingueurs et le club vitalité.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle aux élus le contexte difficile traversé par le Pays, les institutions, les entreprises, un contexte difficile qui oblige chacun à faire des efforts financiers; et qu'à l'instar de ce qui a été décidé vis à vis des associations à la CAPH, des efforts financiers doivent être effectués aussi par les associations. Car si demain la ville doit subir une diminution encore plus importante de ses dotations, elles devra malheureusement diminuer en conséquent ce qu'elle donne, afin de pouvoir subvenir à son fonctionnement propre.

C'est pourquoi en dehors des associations à caractère social, des associations qui ont fait l'effort d'aider la ville dans la mise en place des TAP, des associations scolaires et autres coopératives, la proposition est faite cette année de diminuer de 10 % l'ensemble des subventions aux associations.

Mr STYBURSKI souhaite indiquer que 10% de baisse de subvention, pour les deux plus gros clubs de la ville, cela représente une somme importante. Il demande si on ne peut pas maintenir leur subvention pour cette année et prévoir la baisse l'année prochaine en fonction des critères.

Mr le Maire indique qu'il a étudié tout particulièrement le dossier de ces deux associations, et qu'il pense que des efforts financiers et de gestion peuvent être faits très facilement pour compenser la baisse de la subvention municipale.

Par exemple pour le foot, il rappelle que la subvention est versée en deux fois, et que donc en fin d'année l'association a encore sur son compte 9000€ soit la moitié de la subvention communale. Il ajoute que différentes démarches doivent être faites pour des subventions complémentaires, par exemple en sollicitant la CAPH pour une subvention acquisition de matériel, ou de faire une demande sur une réserve parlementaire, de faire une demande pour le remboursement des formations des éducateurs, des demandes de CNDS auprès du Comité Olympique et Sportif, etc... des démarches qui ne sont pas faites aujourd'hui.

Mr le Maire ajoute que les associations ne peuvent se contenter de la seule subvention communale pour exister. Il assure qu'en faisant toutes ces démarches, le club est certain de récupérer l'équivalent de la baisse de la

subvention communale, voire plus. Il ajoute qu'il s'engage à étudier avec attention une éventuelle demande de subvention exceptionnelle si jamais en fin d'année et malgré ces différentes sollicitations, le club de foot ne parvenait pas à boucler son budget de par son fonctionnement courant.

Mr le Maire ajoute que la municipalité sera présente auprès des associations, via son service des sports, pour aider dans ces démarches.

Il rappelle que la municipalité fait également bénéficier les associations, outre la subvention classique, des bénéfices retirés des buvettes lors des manifestations communales, des buvettes qui étaient autrefois prises en charge par la ville. Que la municipalité met aussi à disposition des salles, du personnel, un pot lors des AG, du matériel, un baby car, au service des associations, et qu'il ne faut pas croire que tout ceci ne coûte pas à la ville en entretien, en main d'oeuvre, en nettoyage etc..

Mr le Maire redit l'importance qu'il accorde à la nécessité d'avoir des critères, et qu'il tient absolument à ce que ces critères soient mis en place pour l'année prochaine.

Mr le Maire rappelle qu'il connaît bien les difficultés des associations sportives, et que les associations ne sont pas si mal loties à Wallers. Certes la salle Pierre Durot, par exemple, est vétuste mais c'est pour cela qu'on lance une consultation pour un assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur la salle.

Mr le Maire ajoute qu'il voit aussi des associations qui utilisent l'argent de la commune à des fins autres que la pratique du sport et qu'il ne trouve pas tout à fait normal que l'argent de la subvention communale serve à financer par exemple un voyage à Eurodisney. Cela signifie peut être qu'on peut faire autant pour la pratique sportive avec moins de subvention. Il prend l'exemple du club de handball de Wallers Valenciennes, qui touche 18 000€ de subvention de la ville de Wallers, et 2000€ de la ville de Valenciennes, et pour autant le club de valenciennes, qui a son fonctionnement propre, arrive à tourner avec 2000€ de subvention.

Mr le Maire assure que si un club a des difficultés, on ne le laissera pas tomber, même si 54 associations de la commune c'est nombreux et compliqué à gérer, la municipalité a la chance d'avoir ce tissu associatif riche et vivant.

Mr CHAVATTE indique qu'il lui semble intéressant de jouer sur le critère de la jeunesse, le rôle des associations envers les jeunes étant central dans notre société, surtout à l'heure actuelle. Les associations ayant une action envers les jeunes lui semblent devoir bénéficier de plus d'appui et d'importance que celles n'ayant vocation qu'à proposer des activités aux adultes. Il ajoute que par exemple cela aurait du sens de majorer les cotisations adultes pour une association et en contrepartie de minorer les cotisations des jeunes.

Mr DEHOUCK indique que justement ces dernières années, à chaque fois que l'on a modifié une subvention à la hausse, c'était justement pour favoriser les associations qui voyaient leur nombre d'adhérents, et notamment les jeunes, augmenter, comme le judo par exemple.

Mme TYLEK indique qu'effectivement le critère jeunesse est très intéressant à utiliser mais qu'il faut au préalable vérifier que l'argent de la subvention va bien à la jeunesse dans le club.

Mr CHAVATTE ajoute qu'il lui paraît dommage pour un club comme le judo par exemple, que les jeunes doivent partir s'entraîner ailleurs une fois atteint un certain niveau, par manque d'infrastructures. Mr le Maire répond que non, au contraire, c'est une chance que ces bons éléments viennent de Wallers et partent évoluer à un plus haut niveau, c'est que le centre de Wallers est formateur et que de toute façon, la ville n'aura jamais les moyens techniques d'une ville comme Saint Amand, qui a par exemple 5 terrains de sports éclairés. L'important c'est que les jeunes aient des bonnes conditions pour apprendre la pratique du sport et leur donner l'envie d'aller plus loin. Par ailleurs, le hand ball est aux portes de la nationale 3, avec pourtant des conditions d'entraînement qui ne sont pas optimales. Si la subvention municipale permet aux jeunes de s'entraîner dans de bonnes conditions alors l'objectif est rempli.

Mr STYBURSKI réitère sa demande que les critères ne soient effectifs que l'année prochaine et qu'il n'y ait pas de baisse pour cette année. Mr le Maire rappelle que de toute façon, on ne prendra pas en compte des critères tant qu'on n'est pas sûr de l'effet que cela aura sur les subventions, mais en attendant cette diminution est inéluctable, pour tous les motifs invoqués, mais qu'il réitère son appui et son écoute si les clubs connaissent des difficultés financières cette année.

Mr DEHOUCK propose que pour éviter de trop pénaliser le handball et le foot, le premier versement de la subvention soit équivalent à la moitié de la subvention de l'an dernier, soit 9000€, une somme que les clubs avaient certainement prévue à leur budget 2015. Et que le deuxième versement soit équivalent au solde de la subvention 2015.

Tout le monde acte cette proposition.

N°	Association	Proposition 2015	Observations	Vote
Associations Sportives : Sports collectifs				
	JOWA	16200	Versement en deux fois : 1er versement de 9000 €	Mr CARON ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
	Handball	16200	Versement en deux fois : 1 er versement de 9000€	Melle CASTIGLIONE ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
TOTAL Sport collectif		32400		
Associations Sportives : Sports individuels				
	Judo Club	5850		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
	Karaté Club	1800		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
	Tennis Club	900		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
	Club Hippique Pins	1800		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
	Body Form	450		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
	Les Bourlingueurs	1000	Participation aux NAP	Mr ABRAHAM ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
	Ch'tis Marathonien	1350		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
	Club Cyclotourisme	1080		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
	Etoile cyclisme	/	Pas de dossier de demande	
	Rythme en soi	1350		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
	Club Vitalité	3000	Participation aux NAP	Mme SZYMONIAK ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
	Les Jaunes et Noirs	/	Pas de dossier de demande	
	Les Amazones	4500		Mr BAUDRY ne prend pas part au vote Contre : 0

				Abstention :0 Pour : 28
	Société de chasse	180		Jean Pierre ABRAHAM ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention :0 Pour :28
	Moto travel	270		Mr STYBURSKI ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention :0 pour :28
	Club Ornithologique	500		Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Futsal WA	/	Pas de dossier de demande	
	Body Combat	450		Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Local Unique	810		Contre :0 Abstention :0 Pour :29
TOTAL Sport individuel		25290		
TOTAL Sports		57690		
Association Scolaires + coopératives versement en septembre				
	Mômes Wallers	550	Versement en septembre	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	APEL St Joseph	550	Versement en septembre	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	APE J. Moulin	550	Versement en septembre	Mme VAN DE MAELE ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention :0 Pour :28
	USEP	300	Versement en septembre	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	UNSS	550	Versement en septembre	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Amicale Bosquet	550	Versement en septembre	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	OGEC St Joseph	43000		Mr STYBURSKI ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention : 1 (Mr CHAVATTE) Pour :27
	Coop Ecole Centre	750	Versement en septembre	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Coop Prévert	750	Versement en septembre	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Coop bosquet	1500	Versement en septembre	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	RASED	100	Versement en septembre	Contre :0 Abstention :0 Pour :29

TOTAL Scolaire	49150		
-----------------------	--------------	--	--

Association Sociales			
	Germinal	300	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	UCAWA	450	Mme BENOIT ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention :0 Pour :28
	ACPG – CATM	900	Mr LAURANT ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	ACCLI	450	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Médailleurs du Travail	400	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Club des Gens Malins	450	Mr DHINAUT ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention :0 Pour :28
	Touristique / Culturelle	2500	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Entr 'aide et Loisirs	2430	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	ADPPCHWA	1000	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
TOTAL Sociale		9330	
Associations Culturelles			
	Radio Club	2700	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Chorale	765	Mme SAEGERMAN ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention :0 Pour :28
	Harmonie Municipale	2700	Mr STIEVENARD ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention :0 Pour :28
TOTAL Culturelle		6165	
Associations Caritatives			
	Sourire d'enfant	1000	Mr Robert PETIT ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention :0 Pour :28
	AEP	550	Contre :0 Abstention :0 Pour :29
TOTAL caritative INT		1550	

Associations Caritatives extérieures				
	Maison famille	300		Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Resto du Cœur	1000		Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Papillons blanc	100		Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Elie de Bie	150		Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Secours Catholique	300		Contre :0 Abstention :0 Pour :29
	Secours Pop. Hérin	/	En attente	
	Caper	100		Contre :0 Abstention :0 Pour :29
TOTAL caritative EXT		1950		
TOTAL INT et EXT		3500		

Autres Demandes				
	Croix blanche	400		Contre :0 Abstention :0 Pour :29
TOTAL autres		400		
TOTAL Subvention de fonctionnement			126235	
TOTAL Enveloppe subventions exceptionnelles			8565	
TOTAL GENERAL			134800	

Point n°8 : Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de la seconde phase de la salle des fêtes d'Arenberg

L'opération de la salle des fêtes d'Arenberg a fait l'objet d'une première tranche visant principalement à remettre le bâtiment sur pied (façades- toiture et soulèvement du plancher).

A la lumière de la redécouverte de certains éléments architecturaux et surtout de pouvoir disposer, à l'issue des travaux, d'une salle opérationnelle et fonctionnelle, la municipalité a décidé de réfléchir à l'engagement immédiat des travaux de la seconde tranche.

Laissant de côté l'option de l'extension, le programme mise sur une utilisation optimale des volumes existants de la salle, visant à offrir à la location mais aussi à d'autres usages une salle aux prestations complètes.

L'estimation de cette deuxième tranche est de 704 753 € HT (soit 845703.60€ TTC)

Cette consultation est composée de différents lots.

LOT 1 STAFF-PLATRERIE

LOT 2 MENUISERIES INTERIEURES-EQUIPEMENT

LOT 3 VERRIERE-SERRURERIE-FERRONNERIE

LOT 4 PEINTURE

LOT 5 ELECTRICITE

LOT 6 PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION

Ces travaux peuvent être éligibles à un financement via la Dotation d'équipement des territoires ruraux, au titre des travaux intéressant les constructions publiques (entre 20 et 40%).

Questions/Opposition : Monsieur le Maire rappelle que lors de la visite des travaux de la salle des fêtes d'Arenberg en décembre, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, celui-ci a exprimé son intention de nous aider dans la réalisation de la seconde phase de travaux comme il l'avait fait pour la première phase via le biais d'une subvention au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR de 40% du montant H.T des travaux éligibles (soit 281 901.20€) pour la phase 2 de la réhabilitation de la salle des Fêtes ;

LE CHARGE de présenter le dossier de demande de subvention ;

L'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier, y compris le plan de financement relatif à ces travaux ;

LE CHARGE de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Mme Cécile DEHOUCK, Adjointe aux affaires sociales

Point n°9 : Vote de la subvention au CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif ayant une personnalité juridique distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration et dispose d'un budget propre.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la Ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers).

À ce titre, il développe différentes activités et assure des missions légales et facultatives.

Les missions légales, et communes à tous les C.C.A.S sont à titre d'exemples :

- instruction des demandes d'aide sociale et transmission des dossiers, pour décision, à l'autorité compétente (Conseil général, CAF...) : Couverture Maladie Universelle (C.M.U.), Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.), demandes d'aide ménagère ou de placement en établissement pour les personnes âgées et handicapées. ;
- domiciliation postale des personnes sans résidence stable ;
- lutte contre l'exclusion : mise en place d'une politique destinée à connaître, prévenir et faire disparaître toutes les situations pouvant engendrer des exclusions...

Les missions facultatives sont spécifiques à chaque C.C.A.S

Les actions facultatives menées par le C.C.A.S de Wallers sont

- Galettes aux personnes âgées
- 7 colis répartis sur l'année pour les indigents
- Secours en argent
- Repas des aînés
- 1 distribution de charbon ou allocation compensatrice
- Voyage d'été
- Achat tickets ducasse pour les enfants personnes secourues.

Au travers de ces missions facultatives s'expriment les priorités d'actions mises en place par le C.C.A.S de la ville.

Afin de mener l'ensemble de ses missions et actions, il convient de se prononcer sur le montant de la subvention octroyée au C.C.A.S (en 2014 : 90 bénéficiaires) qui permettra de poursuivre et de développer ses actions en faveur des personnes en situation précaire.

Questions/Opposition : Mr STYBURSKI demande s'il n'est pas possible de solliciter les bénéficiaires du CCAS en contrepartie des aides qu'ils reçoivent, par exemple pour des manifestations comme l'opération ville propre. Les élus municipaux débattent sur le sujet des aides sociales, leur usage et les critères d'accès à ces derniers ainsi que sur la question sensible des contreparties à apporter de la part du bénéficiaire. Mr Dehouck suggère d'intégrer dans la réflexion de la commission Sports, une éventuelle aide à l'inscription à des associations sportives, pour des jeunes en difficulté dont les parents seraient bénéficiaires du CCAS.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le versement d'une subvention de 75 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de Wallers;
DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget;
CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

Point n°10 : Modification de la composition du Conseil d'administration du CCAS

En raison de la démission d'un des membres du CCAS, qui ne peut cumuler son mandat avec un autre engagement associatif, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder de nouveau à l'élection par scrutin de liste des ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS.

Rappel : en application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire est président de droit du CCAS et ne peut être élu sur une liste.

Vu les articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, stipulant que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17/04/2014, décidant de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de procéder à l'élection des huit membres représentant le Conseil Municipal au sein du Comité Communal d'Action Sociale, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée pour le groupe "Ensemble, Bâtissons Demain"

Membres titulaires

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés pour la liste "Ensemble, Bâtissons demain" : 29

Sièges à pourvoir : 8

PROCLAME élus les membres suivants :

A : Cécile DEHOUCK

B : Cathy TYLEK

C : Suzel JAWORSKI

D : Séverine DUFOUR

E : Chantal SAEGERMAN

F: Gaëtane MATUSZKIEWICZ

G: Magalie DUTRIEUX

H: Marc STIEVENARD

FAMILLE

Rapporteur : Mme Suzel JAWORSKI, Adjointe déléguée à la Famille

Point n°11 : Aide au départ en séjours été

De nouveau cette année, le Conseil Municipal a retenu un séjour au soleil réservé aux jeunes de 14 à 17 ans du 02/08/2015 au 14/08/2015.

À une heure de Fréjus et Saint-Raphaël, le petit village de La Roque-Esclapon est situé à 960 m d'altitude, le centre est à proximité des Gorges du Verdon. Ces vacances sont placées sous le signe de l'aventure, permettant de réaliser des activités inhabituelles (Via Souterrata, Via Cordata, Parc acrobatique, Sorties à la mer notamment).

Le prix du séjour est de 1090 euros par personne (tarif sans les aides), 7 places ont été réservées auprès du prestataire. Dans le cadre de ces séjours, la Commune met en place une aide sous condition de ressources.

Pour organiser les modalités d'inscription, d'attribution des places et la gestion, le cas échéant, de la priorisation des demandes, les conditions et modalités sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Conditions d'inscription :

- habiter la commune de Wallers Arenberg
- avoir entre 14 et 17 ans aux dates du séjour
- s'inscrire auprès du service jeunesse avant le 08 juin 2015.

Priorisation des demandes et conditions d'attribution :

- 3 places sont réservées jusqu'au 04 mai 2015 aux bénéficiaires des allocations du Centre Communal d'Action Social
- Les jeunes n'ayant jamais bénéficié de cette aide aux Séjours seront prioritaires sur ceux qui sont déjà partis.
- Application faite des règles de priorité déterminées ci-dessus, les premiers dossiers complets seront prioritaires dans la limite des places disponibles.

Conditions des aides :

Ressources nettes mensuelles du foyer	Participation municipale
Moins de 762.25 euros	550 euros
De 762.25 à 1219.59 euros	500 euros
Plus de 1219.60 euros	450 euros

Questions/Opposition : Mr le Maire précise que des dates sont aussi prévues en juillet, la première quinzaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les conditions d'inscription, de priorisation des demandes et des conditions d'inscription telles que définies dans la présente délibération,

VALIDE les modalités de la participation financière de la commune à ce séjour,

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n° 12 : Adhésion à Planète Sciences Nord Pas de Calais

Planète Sciences Nord Pas-de-Calais est une association loi 1901 s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire. Son objectif est de développer la pratique des sciences et technique pour les jeunes. Chaque année 100.000 jeunes participent aux actions développées par le réseau (séjours de vacances, interventions scolaires, « Nuit des étoiles », Concours de robotique, Festival de l'espace,...).

Planète sciences travaille en partenariat avec de nombreuses associations, institutions et entreprises du monde scientifique.

L'adhésion à cette Association permet de pouvoir bénéficier des opérations tel que :

- **« Les Scientificobus »** : Expérimenté dès les années 80, ce projet a été ré-initié par le Ministère de la Ville et Planète Sciences en 2000. Ce dispositif centré sur un public de jeunes ne partant pas en vacances, offre une palette d'activités scientifiques et techniques comme moyen de prévention et réinsertion sociale. Inscrit dans le cadre du programme Ville Vie Vacances, le Scientificobus accueille des jeunes âgés de 8 à 17 ans dans des structures fixes telles que les maisons de quartier ou des lieux ouverts tels que des bases de Loisirs. Cette opération se déroule essentiellement l'été. Le Scientificobus contient tout le matériel nécessaire à la réalisation des activités proposées et au fonctionnement particulier des ateliers (sensibilisation et initiation). Sa structure lui permet d'être autonome et de réaliser des animations en milieu ouvert (sans structure d'accueil). Il se déplace autour des structures d'accueil où les jeunes ont l'habitude de se rendre (maison de quartier, centre de loisirs). L'animation se fait en étroite collaboration avec un animateur de la structure d'accueil connaissant le public et l'animateur du Scientificobus.

- **« L'Espace dans ma ville »** : Chaque année depuis 2005, Planète Sciences organise l'opération « Espace dans Ma Ville (EMV) ». Durant les vacances scolaires, des animateurs sillonnent les routes de France pour inviter les jeunes de quartiers sensibles à découvrir l'espace. Lancement de fusées à eau, microfusées, entraînement spatial en piscine ou encore construction de satellites font partie des activités proposées et mises en œuvre par les animateurs de Planète Sciences. De 8 à 14 ans, les jeunes peuvent ainsi s'initier aux sciences et techniques pendant une semaine tout en s'amusant et ce, juste en bas de chez eux.

- **« La Fête de la science » et les événements nationaux** : En tant qu'acteur majeur dans la diffusion de la culture scientifique, Planète Sciences participe régulièrement aux grandes opérations nationales, telles que les Nuits des Etoiles, Exposciences, Fête de la science, Journées de l'environnement, Journées du Patrimoine,...

- **Les animations publiques notamment locales** : chaque délégation régionale de Planète Sciences conçoit et organise ses propres opérations.

- **L'accès aux Séjours de vacances** : Consultation en ligne du catalogue de séjours « sciences-passion ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion à Planètes Sciences pour ses actions précitées

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°13 : Participation communale au voyage de classe de l'école Saint Joseph

L'école St Joseph souhaite organiser en 2015 une classe de découverte qui aura lieu aux châteaux de la Loire les 11, 12 et 13 mai prochain pour les enfants de CM1 et CM2.

Classe de CM1 - Mme MORTREUX : 11 élèves

Classe de CM2- Mme GOUGET – Mme VIGNAUD : 6 élèves

Afin d'aider les familles de Wallers (17 élèves concernés) à inscrire leur enfant, il est proposé de verser une participation de 30€ par enfant. Soit $17 \times 30 = 510\text{€}$. Cette somme sera prévue sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement associations et autres organismes de droit privé ».

Questions/opposition : Mr CHAVATTE s'étonne que le voyage de l'école Saint Joseph ne soit pas intégré dans le montant important du forfait communal versé à l'école privée. Mr le Maire lui indique que là encore, c'est par souci d'égalité avec les autres écoles, que la commune aide également sur les voyages scolaires, que cette participation est versée ; toujours sur la base du nombre d'enfants de Wallers participant à ce voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par une abstention et vingt huit voix pour, DECIDE de verser une participation de 30€ par élève de la commune souhaitant s'inscrire à ce voyage. DIT que les crédits correspondants ont été prévus au budget. CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°14 : Participation communale au voyage de classe de l'école du Bosquet et du Centre.

Les écoles du Centre et du Bosquet souhaitent organiser le 19, 20, et 21 mai 2015 une classe de découverte qui aura lieu dans le Calvados en mai prochain pour les enfants de CM1 et CM2.

Classe de CM1/CM2 - Mme COUVEZ : 5 élèves

Classe de CM1/CM2 – Mr COUVEZ : 18 élèves

Classe de CM1 – Mme DUFOUR : 10 élèves

Classe de CM2 – Mr LESAGE : 9 élèves

Afin d'aider les familles de Wallers (19 élèves concernés pour l'école du Bosquet et 23 élèves concernés pour l'école du Centre) à inscrire leur enfant, il est proposé de verser une participation de 30€ par enfant. Soit $19 \times 30 = 570€$ pour l'école du Bosquet et soit $23 \times 30 = 690€$ pour l'école du Centre.

Cette somme sera prévue sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement associations et autres organismes de droit privé ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser une participation de 30€ par élève de la commune souhaitant s'inscrire à ce voyage. DIT que les crédits correspondants ont été prévus au budget. CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération

URBANISME

Rapporteur : Mr Géry CATTIAU, Adjoint délégué à l'urbanisme

Point n°15 : Délibération de principe : transfert partiel de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CAPH.

L'instruction des autorisations d'urbanisme qui est actuellement une compétence des services de l'Etat (DDTM de Valenciennes) va être reprise par l'intercommunalité.

La loi ALUR charge en effet les communes appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants d'instruire les autorisations d'urbanisme en toute autonomie ; ces communes ne pouvant plus prétendre à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'application du droit des sols.

Cette réforme prendra effet le 1er juillet 2015.

Les communes et l'intercommunalité doivent donc rapidement s'organiser pour créer ou élargir leurs services d'instruction et étudier les intérêts d'une mutualisation des missions d'instructions.

La compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme reste celle du Maire même si ce dernier peut la déléguer à un EPCI.

D'ici au 1er juillet 2015 l'Etat propose d'accompagner dans cette réforme les communes et les EPCI qui le souhaitent. Les collectivités peuvent aussi appréhender leur organisation dans une phase transitoire d'un an et demi pendant laquelle des conventions peuvent être signées pour une période de 18 mois avec les services de l'Etat.

Enfin, les délais étant serrés, la CAPH demande qu'une décision soit prise dans les plus brefs délais.

Plusieurs scénarios ont été envisagés et comparés, notamment en fonction du nombre d'autorisations enregistrées chaque année par la ville de Wallers, et du coût attendu pour la ville en fonction des scénarios, puisque la reprise de l'instruction par la CAPH sera un service payant (pour la ville, pas pour les particuliers).

Différents scénarios ont été étudiés en fonction de différents paramètres (intérêt de conserver ou non l'instruction/ coût attendu de la délégation/ ajustements nécessaires par rapport au service).

La Commission Urbanisme, sur proposition des services, préconise de conserver les DP division, les Cua et les Cub, et de déléguer à la CAPH les PC, les DP travaux et les Permis d'Aménager. C'est cette option qui est présentée au Conseil Municipal.

Questions/Opposition : Mme VANDENBUNDER explique que les techniciens ont préconisé de conserver les DP division, les Cua et les Cub parce que c'est ce qui permettrait de conserver la main sur les projets de particuliers en terme d'aménagement du territoire (divisions de parcelles, constructions à venir...).

Quand aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux, il aurait fallu recruter une personne supplémentaire pour procéder à leur instruction, sans parler du risque contentieux assez important notamment pour les permis.

Enfin sur les permis d'aménager, même si l'instruction est déléguée, ce sont en général des dossiers vus en amont avec la collectivité, donc même si l'instruction est déléguée, la collectivité est associée largement au projet.

Mr le Maire ajoute que même en déléguant une partie de l'instruction, l'organisation du service doit être revue pour consacrer plus de temps aux conseils aux particuliers. C'est pour cela qu'à compter du 7 avril, l'agent en charge de l'urbanisme ne recevra plus que sur rendez vous le matin, ou l'après midi.

Mme BENOIT demande si les dossiers seront plus chers pour les particuliers, Mr le Maire répond que non, mais que le coût qui est demandé aux communes sera peut être répercuté après concertation sur la Taxe Locale d'Equipement, acquittée par les pétitionnaires en fonction de la superficie et de la spécificité de leur projet.

Le Conseil Municipal délibère par principe et :

DECIDE la délégation partielle de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CAPH,

DIT que seront conservés les DP division, les Cua et les Cub, et délégués à la CAPH les PC, les DP travaux et les Permis d'Aménager.

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°16 : Estimation des domaines pour mise en vente des logements du 10 bis de la rue Gustave Delory, 5 a et 5 bis rue du Dispensaire ainsi que de l'ancienne salle de sports et son terrain annexe (hors stade) du site Matisse.

Les locataires ayant fait part de leur souhait d'acquérir le logement qui leur est actuellement proposé à la location, il sera demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la mise en vente des logements situés au 10 bis de la rue Gustave Delory (parcelle AM 475), et 5 a et 5 bis de la rue du dispensaire (parcelle AE 548).

Par ailleurs, un investisseur s'étant montré intéressé par le rachat de l'ancienne salle de sport et du terrain annexe (hors stade) du site Matisse, il sera également proposé sa mise en vente.

Afin de pouvoir fixer le prix de vente en fonction de l'estimation des domaines, ces derniers doivent venir évaluer la valeur du bien en fonction de son implantation, son état sanitaire etc..

Questions/Opposition : Monsieur le Maire indique que lors de ses derniers rendez vous Mairie, il a reçu les locataires du 10bis et 5a pour l'achat éventuel de leur maison et appartement ainsi qu'une société pour l'achat de l'ancienne salle de sports de la tuilerie. D'où cette proposition de mise en vente qui ne sera effective qu'en cas de concrétisation de l'achat par les locataires et entreprise intéressés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la mise en vente des logements du 10 bis de la rue Gustave Delory, des 5 a et 5 bis de la rue du dispensaire, et de l'ancienne salle de sports Matisse.

DEMANDE au service des domaines de bien vouloir venir évaluer les biens dans le cadre de ce projet

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n° 17 : Projet rue Gustave Delory - Dérogation sur l'aspect majoritairement briques du projet

Le PC 05963214E0006 de 50 logements accordé en date du 15/07/2014 à la société NOVALYS (SCCV Wallers-Delory) rue Gustave Delory a été redéposé et revu au profit d'un projet moins densifié (42 logements au lieu des 50 initiaux) et est plus respectueux des obligations liées au développement durable.

Cette nouvelle programmation apporte également une réponse aux besoins exprimés par les riverains (densité moindre du projet par rapport à l'initial).

Ce n'est désormais plus le bailleur social Partenord qui gèrera les logements, mais Maisons et Cités.

Le PLU de la commune, dans son article 1 AU 11 (aspect extérieur) indique que pour les nouvelles constructions principales à usage d'habitation et leurs annexes, ces dernières doivent présenter l'aspect de la brique (dans la gamme des rouges) et/ou du bois.

Afin de ne pas alourdir l'économie générale du projet (des matériaux briques en façade occasionnent un surcoût élevé du projet jusqu'à 3 fois supérieur à des matériaux plus classiques), au regard du nombre de logements à réaliser, ainsi que de la vocation en partie sociale du projet, il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser la société à déroger à l'aspect majoritairement brique des façades du projet.

Cette dernière présentera un projet rappelant la couleur de la brique par des jeux de deux enduits teintés dans la gamme des rouges, et atteindra 15 % minimum en utilisation de briques en façades.

Il est précisé que cette dérogation n'est délivrée que pour le dossier précité, et n'a pas vocation à s'appliquer de manière unilatérale et uniforme à tous les éventuels projets d'habitat social de la commune, dont les dossiers sont étudiés au cas par cas.

Questions/Opposition :

Monsieur le Maire indique que le bailleur social a changé depuis l'an dernier, il ne s'agit plus de Partenord, qui pour des raisons financières n'a pas donné suite au projet, mais de Maisons et Cités désormais.

Le projet initial avec Partenord comportait 50 logements, mais avec Maisons et Cités, le nouveau projet présente 38 logements en locatif et 4 logements qui seront mis en vente.

Sur le caractère dérogatoire à l'aspect brique, Monsieur le Maire indique que bien sûr cette délibération ne s'applique que pour ce projet et n'a pas vocation à s'appliquer de manière unilatérale et uniforme à tous les éventuels projets d'habitat social de la commune dont les dossiers sont étudiés au cas par cas.

En principe le démarrage des travaux devrait avoir lieu au dernier trimestre 2015.

Mr le Maire ajoute que le démarrage des travaux Maisons et Cités rue Lambrecht est prévu au mois de mai. Et la viabilisation des 13 lots est en passe d'être terminée rue Platon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par une voix contre, une abstention et le reste pour :

AUTORISE la société Novalys (SCCV Wallers-Delory) à déroger à l'obligation de l'article 1 AU 11 du PLU sur l'utilisation de la brique en façade;

RAPPELLE que le projet devra malgré tout présenter des tons d'enduit dans la gamme des rouges rappelant la couleur de la brique.

RAPPELLE que 15 % minimum de matériaux brique devront être prévus pour le projet de la rue Gustave Delory

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

AFFAIRES GENERALES ET GESTION DU PERSONNEL

Rapporteur : Mr Salvatore CASTIGLIONE, Maire

-Point n°18 : Conventions de Mise à disposition de trois agents municipaux à la société la "Constellation du Valenciennois" (Crèche)

Vu les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2010,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2012,

Vu l'accord de chaque agent intéressé;

En avril 2010, pour assurer le fonctionnement de la structure multi accueil « Gabin et les p'tits lutins » gérée par l'association "Une Souris Verte Wallers Arenberg", le personnel communal, qui était précédemment affecté à la halte garderie, a été mis à disposition pour une durée de 1 an.

Cette délibération prévoyait que ladite mise à disposition serait susceptible d'être renouvelée afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure d'accueil.

Afin de ne pas réitérer chaque année la procédure de mise à disposition, le renouvellement de la mise à disposition a lieu désormais tous les trois ans pour chacun des agents.

Entre temps, l'association "Une souris verte Wallers Arenberg" a été dissoute et été reprise sous la forme d'une structure privée "la Constellation du Valenciennois".

Pour mémoire, les agents concernés sont rémunérés par la Commune de Wallers qui est ensuite remboursée (salaire et charges) par la société.

Les agents concernés sont : Mme Béatrice GUILLEZ, Mme Véronique DEFFRASNES et Mme Catherine BARTHELEMY. Conformément aux règles applicables, ils ont individuellement donné leur accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition de trois agents communaux, dont deux auxiliaires de puériculture et une puéricultrice, au bénéfice de la société La Constellation du Valenciennois, pour une durée de trois ans à compter du 11 avril 2015.

APPROUVE dans l'ensemble de ces dispositions la convention ci-annexée telle qu'elle définit les modalités juridiques, financières et opérationnelles de cette mise à disposition et telle qu'elle sera conclue pour chacun des trois agents communaux dans le respect de leur grade ;

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°19 : Questions diverses

-Mr le Maire informe la naissance de la petite Marie Gabrielle chez Nathalie POTIER, la responsable du service Marché Publics et Comptabilité.

-Il présente ses sincères condoléances aux amis et aux proches d'André BOUCHEZ et Dominique STACHERA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 26 mars 2015

Salvatore CASTIGLIONE		Cécile DEHOUCK	
Robert PETIT		Chantal SAEGERMAN	
Tonino RUNCO		Suzel JAWORSKI	
Géry CATTIAU		Laurence SZYMONIAK	X
Christophe DEHOUCK		Vincenza CASTIGLIONE	
Bernard CARON		Magalie DUTRIEUX	
Jean Pierre SELVEZ		Cathy TYLEK	
Jean Pierre ABRAHAM		Julie WANTELLET	
Fabien DECLEVES	X	Séverine DUFOUR	X
David DHINAUT		Marie Pierre VARLEZ	
Emile LAURANT		Nathalie VANDEMAELE	
Marc BAUDRY		Hermeline BOUTELIER	
Marc STIEVENARD		Gaëtane MATUSZKIEWICZ	
Franck STYBURSKI	X	Fabienne BENOIT	
Pascal CHAVATTE			